

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le



ID: 044-214401358-20241211-2024\_30\_SG-AR

Folio n° 2024/30/SG

Paraphe fait par Le Maire : Norbert Samama

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE CANTON DE LA BAULE-ESCOUBLAC COMMUNE DU POULIGUEN

## **DÉCISION DU MAIRE du 11 décembre 2024**

Objet: Tarifs communaux 2025 - « CIMETIERES »

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122- 22 - alinéa 2 relatif à la délégation du Conseil Municipal au Maire ;

VU la délibération n°2020/07/02 du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal :

> a délégué ses pouvoirs au Maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, conformément à l'article L 2122-22 alinéa 2, « de fixer, dans la limite de 1 600 € par tarif, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal », avec obligation de rendre compte à chaque Conseil Municipal, des décisions prises;

CONSIDERANT qu'il convient, chaque année, de réactualiser les tarifs communaux ;

## DECIDE

- Article 1 Les tarifs communaux concernant les concessions et les diverses taxes "CIMETIERES" sont fixés pour l'année 2025 comme indiqué au tableau ci-annexé.
- Article 2 La présente décision prendra effet à compter du 1er janvier 2025.
- Article 3 La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et portée à la connaissance des membres du Conseil Municipal à la prochaine séance du Conseil Municipal.
- Article 4 Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Comptable du Trésor, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Au POULIGUEN, le 11 décembre 2024

Le Maire,

## TARIFS COMMUNAUX 2025 - CIME Publié le S

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024





ID: 044-214401358-20241211-2024\_30\_SG-AR

LIBELLE	UNITE	TARIFS 2024	TARIFS 2025
CIMETIERES			Principles
1 - CONCESSIONS	3		数 (5 体)
Concessions traditionnelles			
15 ans	Concession simple	320,00 €	340,00 €
30 ans	Concession simple	660,00 €	arrêt de la durée
Concessions en columbarium			A CONTRACTOR
Attribution d'un emplacement	Forfait	1 010,00 €	1 060,00 €
15 ans	2 places	320,00 €	340,00 €
30 ans	2 places	660,00 €	arrêt de la durée
2 - REVENTE CAVEAUX BON ETAT			行為這些學家協議
1 place		530,00 €	560,00€
2 places		1 060,00 €	1 113,00 €
3 places		1 590,00 €	1 670,00 €
3 - REVENTE DE CAVEAUX ETAT MOYEN			<b>"</b> "。"我们是
1 place		270,00€	285,00 €
2 places		530,00€	556,00 €
3 places		800,00€	840,00 €
4 - TAXES CAVEAU PROVISOIRE			<b>网络斯尔斯斯斯</b>
Droit d'entrée	Forfait	40,00€	42,00€
Mise en dépôt de 1 à 7 jours	Journée	4,00 €	4,00€
Mise en dépôt + de 7 jours	Par jour sup.	10,00 €	11,00 €
5 - VACATIONS DE POLICE	(application art. R. 2213-53 du CGCT)		<b>网络科学</b>
Simple	L'unité	30,00 €	30,00€
6 - RENOUVELLEMENT 5 ANS PLAQUE JARDIN DU SOUVENIR	TO SHEET		30,00 €